



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 18 mai 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, Motion, 0.2, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la motion), Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 4.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir de la motion), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : Mme Chantal JARROT Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : Mme Marie-Pascale BRIENTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDROSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirole : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.2) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir de la motion) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSPERRIN, M. Thierry MORTON, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Orienne DELAGUE La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Mme Pascale HANUS Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : Mme Christine BITSCHENE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : Mme Valérie BRIOT Thisse : Mme Laurence GUIBRET Vaire-Arcier : M. Charles PERROT

Secrétaire de séance : M. Alain LORIGUET

Procurations de vote :

Mandants : P. CHANEY, E. ALAUZET, T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, E. BRIOT, YM. DAHOUI, D. DARD, L. FAGAUT (à partir du 4.3), F. GERDIL-DJAOUAT, J. GROSPERRIN (jusqu'au 4.2), T. MORTON, M. SEBBAH, B. ASTRIC, C. BOTTERON, G. GALLIOT, MP. MARQUIS, P. HANUS, C. BITSCHENE (jusqu'au 6.2), JM. BOUSSET, F. LAIDIE, V. BRIOT, A. SALOMEZ, C. PERROT

Mandataires : C. JARROT, A. POULIN, E. MAILLOT, M. LOYAT, M. OMOURI, C. LIME, D. POISSENOT, A. GHEZALI, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 4.3), C. MICHEL, L. FAGAUT (jusqu'au 4.2), M. ZEHAF, S. PESEUX, D. JACQUIN, P. CORNE, C. DEMOLY, J. CANAL, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE (jusqu'au 6.2), C. BARTHELET, A. AVIS, G. BAULIEU, E. PETIT, JN. BESANCON

Délibération n°2015/002803

Rapport n°3.3 - FR12 - Soutien au projet NEOTAG

FRI2 - Soutien au projet NEOTAG

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire

Incidence budgétaire : financement au titre de l'enveloppe Fonds Régional d'Innovation (FRI) gérée par BPI France

Résumé :

Dans le cadre de la convention signée avec Franche-Comté BPI France et la Région Franche-Comté, le Fonds Régional d'Innovation 2 (FRI2) permet de financer les projets de Recherche-Développement (R&D) individuels ou collaboratifs portés par les entreprises et les laboratoires de recherche.

À ce titre, le financement du projet NEOTAG, sélectionné dans le cadre du FUI 18 (Fonds Unique Interministériel) qui implique la société R&D BIOTECH et l'Université de Franche-Comté, a déjà été affecté dans le cadre du FRI 2.

Le projet NEOTAG fait l'objet d'une affectation de crédits, à hauteur de 30 000 €, sous forme de subvention à l'égard de la société R&D BIOTECH et de 20 000 € également sous forme de subvention à l'égard de l'Université de Franche-Comté.

I. Présentation de la société RD BIOTECH

La société RD BIOTECH localisée à Besançon a été créée en 2002 par Philippe DULIEU. Elle emploie 19 personnes. RD BIOTECH est une société de biotechnologie qui propose des solutions sur mesure en génomique, immunologie et ingénierie cellulaire et plus précisément :

- des prestations de R&D sous contrat : développement de réactifs et outils biologiques (hybridomes, lignées cellulaires, vecteurs,...) ou développement de méthodes,
- un service de production : anticorps monoclonaux, protéines recombinantes, cellules,
- plasmides, ARN...
- une plateforme analytique,
- une gamme de produits : un ensemble de kits et de réactifs prêts à l'emploi pour le dosage des immunoglobulines humaines, murines, de rat...

La société est composée de 3 équipes spécialisées respectivement en immunologie, biologie moléculaire et culture cellulaire.

R&D BIOTECH peut être considérée aujourd'hui comme une société leader sur le marché de la sous-traitance en biotechnologie en France.

Les principaux secteurs d'activités sont :

- pharmaceutique,
- biotechnologie,
- diagnostic in vitro,
- santé animale,
- dermo-cosmétique,
- agro-alimentaire,
- recherche publique.

II. Présentation de l'unité de recherche de l'Université de Franche-Comté

Le présent projet est présenté par FEMTO-St, département Micro Nano Sciences et Systèmes (MN2S) dont l'équipe de recherche concernée par le projet NEOTAG est MIMU (Microsystèmes Multiphysiques), dirigée par M. Wilfrid BOIREAU. Ses travaux concernent la réalisation de microsystèmes complexes, intégrant des fonctions avancées en optique, mécanique, acoustique, thermique et biochimie. Ceux-ci font appel à des technologies de microfabrication à base de silicium ou polymères, aux matériaux piézo-électriques ou verre.

L'équipe se développe actuellement sur la thématique « microsystèmes pour le biomédical » qui combine ingénierie biochimique, capteurs résonnants et microfluidiques, en lien avec le milieu hospitalier (CHU de Dijon et Besançon, CIC-IT - Centre d'Investigations Cliniques en Innovations Technologiques, plateforme protéomique interrégionale CLIPP...). L'objectif est de développer de nouveaux concepts de microcapteurs et microsystèmes d'instrumentation dans le domaine du diagnostic in vitro et des dispositifs médicaux.

III. Le projet NEOTAG

Le présent projet concerne le dépistage néonatal, c'est-à-dire la recherche chez tous les nouveaux-nés, de maladies graves, souvent d'origine génétique comme la phénylcétonurie (PCU), l'hypothyroïdie congénitale, l'hyperplasie congénitale des surrénales ou la drépanocytose, mais aussi la mucoviscidose. L'objectif est de pouvoir repérer et traiter aussitôt que possible des enfants atteints afin d'améliorer leur développement et leur qualité de vie.

Actuellement, les tests de dépistage sont réalisés avec quelques gouttes de sang prélevées par piqûre, généralement au talon de l'enfant, puis recueillies sur une bandelette de papier buvard (tests de Guthrie), de manière simplex (un échantillon correspond à un seul dosage). Il est constaté que les technologies utilisées actuellement aboutissent parfois à des résultats approximatifs.

De plus, la Haute Autorité de Santé (HAS) recommande l'extension du dépistage néonatal au déficit en MCAD (Medium Chain AcylCoA-Deshydrogénase), maladie métabolique héréditaire caractérisée par une incapacité de l'organisme à assimiler les graisses, responsable de coma ou de mort.

Le présent projet ambitionne d'aller plus loin que les recommandations de l'HAS, concernant le dépistage néonatal, en développant un dosage haut débit automatisé et multiplexé. Le projet NEOTAG a donc pour but de répondre aux besoins du dépistage en néonatalogie en réduisant les volumes d'échantillons sanguins nécessaires aux analyses (point extrêmement important en pédiatrie) et les coûts des réactifs.

IV. Modalités

Le projet est labellisé par le pôle des microtechniques.

La durée du projet est de 40 mois.

Le montant du programme de dépenses retenu pour la société est de 282 220 €.

Le montant du programme de dépenses retenu pour l'Université est de 214 000 €.

Le montant de l'aide de la CAGB proposée à RD BIOTECH est de **30 000 €**.

Le montant de l'aide de la CAGB proposée à l'Université de Franche-Comté est de **20 000 €**.

Les financeurs du projet NEOTAG sont le FUI, le Conseil Régional et le Conseil Général du Doubs.

Mmes C. COMTE-DELEUZE et S. PESEUX et MM. B. ASTRIC, P. BONTEMPS, JL. FOUSSERET, F. LAIDIE, Y. POUJET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de **30 000 €** à la société **RD BIOTECH**,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de **20 000 €** à l'**Université de Franche-Comté**,
- autorise **Monsieur le 1^{er} Vice-Président**, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le **29 MAI 2015**

Pour extrait conforme,

Le Président